

## **MOBILISER LA SOCIÉTÉ CIVILE**

Au vu des résultats officiels des législatives du 23 septembre 2007, le SeFaFi constate que sur 125 élus, le TIM a raflé plus de 100 sièges. Sans préjuger des résultats dans les deux circonscriptions où les élections sont à refaire, et dans la mesure où des élus non TIM ont annoncé leur ralliement au groupe parlementaire du parti au pouvoir, on peut dire que l'opposition est pour le moment réduite à trois députés.

A notre connaissance, le taux de participation n'a pas été indiqué lors de la proclamation des résultats par la Haute Cour Constitutionnelle (HCC), alors que le public attendait d'être fixé sur ce point. En effet, la presse a fait état d'une participation inférieure à 20% dans la capitale. Et si le KMF/CNOE dans sa « Déclaration postélectorale » du 28 septembre 2007 concluait que le scrutin avait été marqué par un très faible taux de participation (30%), le Conseil National Electoral (CNE), quant à lui, avait surpris plus d'un observateur en faisant état d'un taux de 46%.

Deux semaines avant les législatives, dans son communiqué intitulé : « Une élection qui fragilise ou consolide la démocratie ? », le SeFaFi avait noté le peu d'engouement du public pour la campagne électorale, craignant alors qu'une nouvelle baisse de la participation ne remette en cause la légitimité d'une Assemblée nationale déjà fortement dévalorisée lors de la précédente législature. Nous rejoignons ici l'analyse du KMF/CNOE, lorsqu'il s'interroge sur la représentativité de députés qui n'auront été élus que par 15% des électeurs inscrits.

La situation actuelle résulte de ce que, aux termes de la Constitution révisée lors du référendum du 4 avril 2007, les membres de l'Assemblée Nationale sont élus au scrutin majoritaire à un tour. Dans ce contexte, Tsimbazaza (où s'exerce le pouvoir législatif) ne risque-t-il pas d'être seulement la caisse de résonance d'Iavoloha (où s'exerce le pouvoir exécutif) ?

*Ne pas se résigner*

Dans la mesure où le débat politique sera absent à l'Assemblée Nationale, les citoyens qui ne croient plus au changement par les urnes doivent-ils se résigner à ne plus pouvoir faire entendre leurs voix ? Le pays est-il condamné à ce que les changements, et notamment l'alternance, se fassent seulement par la

rue ? Aujourd'hui, nous ne devons pas oublier que la construction de la démocratie passe également par le renforcement de la société civile. Plus que jamais celle-ci doit se mobiliser. Il nous est agréable de rappeler ici les appuis significatifs que les différentes composantes de cette société civile ont reçu ces dernières années de partenaires comme le CCFD (*Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement*), le CRS (*Catholic Relief Services*), la FES (*Friedrich Ebert Stiftung*), l'ICCO (*Organisation Inter-Eglises de Coopération au Développement*), le NDI (*National Democratic Institute*), la Coopération Suisse.

Il reste que le SeFaFi a eu à déplorer les agissements de bailleurs de fonds dits institutionnels, en contradiction avec leurs discours prônant la bonne gouvernance et l'Etat de droit<sup>1</sup>.

Ces jours-ci, de hauts responsables de l'Union Européenne de passage à Madagascar ont annoncé que la gouvernance était désormais au cœur de tous les programmes de coopération avec les pays d'Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) et que l'aide à la Grande Ile serait doublée pour le 10<sup>ème</sup> FED. De ce fait, les organisations de la société civile, appelées « partenaires non étatiques », pourront adresser leurs demandes de subvention à la Délégation de l'Union Européenne sans avoir à passer par le Ministère des Finances, jusqu'ici Ordonnateur National.

Mais la bonne gouvernance et la démocratie ne se limitent pas à des questions d'aide et de subventions. Elles exigent surtout des décisions politiques claires et courageuses, aussi bien de la part des responsables nationaux que des bailleurs de fonds étrangers. En dernier ressort, même si chacun est responsable de son pays, c'est à la société politique qu'il incombe de le gérer au profit du bien commun. Personne ne peut se substituer aux acteurs politiques, jusque et y compris dans l'impasse où certains mènent leur pays.

Ceci étant bien clair, le SeFaFi rappelle qu'il a donné des éléments visant à une compréhension de la société civile dans un communiqué en date du 14 octobre 2005 intitulé : « Caractéristiques et responsabilités de la société civile »<sup>2</sup>. Il revient à nos organisations d'examiner avec lucidité les défis à relever pour promouvoir la société civile en renforçant ses capacités, et d'aider à surmonter les obstacles, notamment ceux d'ordre culturel qui nous font rejeter les échecs sur les autres, alors que nous-mêmes sommes également en cause.

Antananarivo, le 17 octobre 2007

---

<sup>1</sup> Cf. le communiqué du SeFaFi du 27 mai 2005 : « Questions à nos bailleurs de fonds », dans : *Une société civile sans interlocuteur, déni de bonne gouvernance ?*, 2006, p. 12-23.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 36-43.